

Devenir notaire - Etudes et diplômes

Après la validation obligatoire d'un master en droit (bac +5), 2 années d'études au moins sont nécessaires pour obtenir le diplôme exigé pour être nommé.



2 voies d'accès sont possibles

○ La voie universitaire

Vous devez tout d'abord obtenir un Master 2 (bac +5) en droit notarial. La sélection se fait à l'entrée du Master 2 et sur dossier. Puis, vous effectuez 2 années de stage pratique en office. Vous êtes alors rémunéré et suivez en parallèle un enseignement organisé en 4 semestres dispensé par un Centre de Formation Professionnelle Notariale (CFPN), et par une université conventionnée avec ce CFPN. Vous soutenez ensuite votre rapport de stage, et obtenez alors le Diplôme supérieur de notariat.

○ La voie professionnelle

Accessible sur dossier à niveau Master de Droit (niveau BAC + 5) le CFPN de votre choix vous offre une formation étalée sur 31 mois, comprenant un module d'un mois à temps plein consacré au droit professionnel notarial et 5 modules de 6 mois en alternance au cours desquels les étudiants occupent un poste de notaire stagiaire au sein d'un Office tout en recevant une formation spécifique en droit de la famille, droit immobilier et droit de l'entreprise.

Vous soutenez ensuite votre rapport de stage et obtenez le diplôme de notaire.

Il existe deux autres voies parallèles qui permettent d'accéder à la profession de notaire pour des personnes déjà engagées dans la vie active : La voie interne destinée aux clercs de notaires qui ont 9 ans d'activité au sein d'un office dont 6 en tant que 1er clerc. La voie des équivalences est ouverte à certains professionnels du droit (magistrat, avocat, juriste d'entreprise...), ayant une pratique professionnelle dans une étude notariale et ayant réussi un examen de contrôle des connaissances techniques.